

RÉALISATIONS 2021

Des investissements dynamiques pour assurer l'innovation et la sécurité de nos citoyens:

- Réfection au niveau de la voirie, Chemin Leahy entre Montée Cazaville et Cooper, une partie du Chemin de Planches et la 132^e Avenue ;
- Début des travaux pour le remplacement de l'éclairage de rue au DEL ;
- Remplacement d'une partie des appareils de protections respiratoires du service de sécurité incendie ;
- Création d'un fonds pour les infrastructures (routières, mobilier roulant et bâtiments municipaux).

Le conseil veut continuer d'offrir à ces citoyens une qualité de service à la hauteur de leurs attentes.

À ce moment, j'aimerais remercier tous les résidents pour leur patience pendant la pandémie COVID-19 et pour la participation active aux consignes et directives du gouvernement.

ORIENTATIONS 2022

Le conseil municipal entend poursuivre les événements actuels tout en maintenant un entretien adéquat des routes, des bâtiments municipaux, des services d'égout et d'incendie. Cette année, la Municipalité met en place un service de camp de jour. Au niveau des parcs et des espaces verts, nous terminerons les travaux du Parc intergénérationnel, et avons débuté un plan directeur pour connaître les intentions des citoyens concernant leurs besoins en parc et espace vert.

Au niveau de l'environnement, la Municipalité mettra en place en 2023, la collecte des matières organiques (bac brun), tout le travail de planification et de séance d'information sera fait d'ici la fin de l'année, nous travaillons aussi à l'implantation d'un écocentre près du garage municipal.

La créativité doit prendre une plus grande place dans notre milieu municipal, si l'on veut atteindre nos orientations 2022. N'oubliez pas que la clé du succès : est notre passion pour la Municipalité de Saint-Anicet.

INFORMATIONS

La population de Saint-Anicet est de 2733 personnes selon la Gazette officielle du Québec pour l'année 2021. La Municipalité compte 2759 unités d'évaluation.

	2021	2022
Évaluation foncière imposable	558 377 100 \$	708 464 300 \$
Taux de taxe foncière générale	0,5201 \$/100 \$	0,4306 \$/100 \$
Taxes spéciales pour le service de la dette	0,1857 \$/100 \$	0,1690 \$/100 \$
Taxe d'enlèvement des ordures	107,01 \$	147,13 \$

CONCLUSION

J'espère que la publication de ce rapport vous permettra de mieux comprendre les rôles, les responsabilités de la situation financière de votre municipalité, d'apprendre davantage sur des aspects souvent méconnus, mais tout de même indispensables à son bon fonctionnement. Une situation que plusieurs municipalités envient.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du Conseil municipal, pour tout le temps investi et le travail accompli. Remercier notre directeur général, M. Denis Lévesque, je tiens à souligner et remercier les employés municipaux pour leur travail et dévouement pour la Municipalité de Saint-Anicet.

Gino Moretti, maire

La Municipalité de Saint-Anicet est le paradis de la MRC du Haut-Saint-Laurent et la perle de la province, un endroit convoité pour y vivre, travailler, prendre des vacances ou sa retraite.

Municipalité de Saint-Anicet – 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0 – Téléphone : 450 264-2555
Télécopieur : 450 264-2395 – Courriel : info@stanicet.com – Internet : www.stanicet.com



Municipalité de Saint-Anicet

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Présenté à la séance ordinaire du
6 juin 2022


Membres du conseil municipal

*Monsieur Gino Moretti, maire
Madame Ginette Caza, conseillère district #1
Monsieur Marius Trépanier, conseiller district #2
Madame Audrey Caza, conseillère district #3
Madame Sylvie Tourangeau, conseillère district #4
Madame Anne-Marie Leblanc, conseillère district #5
Madame Lyne Cardinal, conseillère district #6*

Chères Anicetoises, chers Anicetois,

La Loi 122 abolit l'obligation du maire de faire un fait rapport sur la situation financière de la Municipalité au cours d'une séance du conseil pour adoption. En contrepartie, la Loi prévoit les mesures suivantes : Le maire doit lors de la séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

Nous vous présentons :

 Faits saillants du rapport financier 2021

 Du rapport de l'auditeur indépendant


ÉTATS FINANCIERS

	Budget 2021	Réalisations 31 décembre 2021
REVENUS		
Fonctionnement	4 859 032	5 100 467
Investissement	300 000	1 369 108
	5 159 032	6 469 575
CHARGES	5 409 935	5 441 189
Excédent (déficit) de l'exercice	-250 903	1 028 386
Moins: revenus d'investissement	-300 000	-1 369 108
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	-550 903	-340 722
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations	583 525	615 651
Remboursement de la dette à long terme	-158 341	-153 873
Affectations:		
Activités d'investissement	-65 000	-83 606
Excédent (déficit) accumulé	190 719	154 178
Autres éléments de conciliation		118 890
	550 903	651 240
Exécant (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0	310 518

Tout d'abord, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur les faits saillants de l'exercice financier 2021. Les états financiers démontrent que nous avons dégagé un surplus de 310 518\$ pour l'année 2021, résultat d'une saine gestion et d'un contrôle rigoureux des finances publiques. Ces résultats positifs sont notamment attribuables au développement de

notre Municipalité et un marché immobilier très actif qui a engendré des revenus supplémentaires en matière de droits de mutation. D'autre part, des économies ont été réalisées au niveau des dépenses, principalement aux activités de loisirs, au déneigement et aux parcs.

L'année qui s'est terminée le 31 décembre 2021, les revenus de la Municipalité se sont chiffrés à 6 469 575\$ alors que les charges s'élevaient à 5 441 189 \$, ce qui nous a amenés à un excédent de l'exercice de 1 028 386\$ avant conciliation à des fins fiscales. Une fois cette conciliation effectuée, nous obtenons un excédent de 310 518\$.

 Revenus additionnels nets de 1 310 543 \$ avec des suppléments de 31 254 \$

 Excédent du rapport financier consolidé 307 079 \$

 Réduction de la dette à l'ensemble de la Municipalité pour 2021 de: 264 745 \$

À la fin de l'exercice financier 2021, la dette à long terme de la Municipalité était de 2 510 032 \$. Incluant les revenus futurs découlant des ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Rapport de l'auditeur externe BCGO s.e.n.c.r.l. les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Anicet et des organismes partenaires, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés.


Rapport de l'auditeur indépendant

De l'avis des auditeurs, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Anicet au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La firme BCGO. s.e.n.c.r.l. a été retenu pour la vérification obligatoire des comptes de la Municipalité, tenus par le directeur général et secrétaire-trésorière, en vertu du Code municipal de la province de Québec.

Constatations découlant de l'audit

Dans son rapport pour l'exercice qui se terminait le 31 décembre 2021, l'auditeur BCGO s.e.n.c.r.l. a relevé les faiblesses suivantes dans la conception ou la mise en œuvre du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

 L'opinion de l'auditeur soulève une réserve concernant l'exhaustivité des droits des carrières et sablières, puisque nous n'avons pas mis en place des mesures pour nous assurer de l'exactitude des déclarations produites par les exploitants

RÉALISATIONS 2021

Pour que la gouvernance municipale soit transparente, légitime et crédible, une organisation municipale se doit d'informer ses citoyens de son fonctionnement et de la performance de ses différents services.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour fournir « les faits saillants sur la situation financière » aux citoyens de Saint-Anicet concernant la situation financière au 31 décembre 2021.